

Conseil municipal du 6 mai 2018

Présents : Mesdames Thérin, Séraphédo, Carrère, Anoult, Donnot
 Messieurs Brémand, Boucher, Card, Reutes, Roussaud, Quenuec, Réveillère

Excus : Mme Blayen, M. Chodat

Mme Coste ayant donné pouvoir à M. Réveillère
 le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Mme Donnot
 La séance est ouverte à 9h05

I. Demande de subventions auprès de l'Ensaïl Départemental 3

Concernant :

- la mise aux normes d'accessibilité du nouveau cinéma et de la salle association des 3 A
- le remplacement des baies vitrées de la cantine / Salle des fêtes
- le remplacement de la toiture des annexes de l'ancienne école
- la rénovation énergie l'école maternelle par l'isolation de la toiture.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer afin d'inscrire ces projets aux crédits de budget 2018.

Certains travaux font l'objet de demandes de subventions à d'autre organismes : CDSI, Sicoval, DSTR (Etat)

Accepté à l'unanimité -

II

RIFSEEP (répine indemnitaire pour les agents municipaux)

M. le Maire propose que ce répine indemnitaire s'applique à tous les agents de la commune : à temps partiel ou complet, agent titulaire ou contractuel ...

Le RIFSEEP comprend 2 parts :

- l'IFSE Indemnité de fonction, de responsabilité et d'expertise qui vaut sur la nature des fonctions des agents et leur expérience professionnelle ;
- le CIA Complément Indemnitaire Accueil E qui tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de exercer -

Accepté à l'unanimité -

III Réponse à la question de la filière Police Municipale
Le RIFSEEP n'interprète pas la filière police municipale.
Afin de permettre le maintien du régime indemnitaire pour cette filière, une délibération comprenant l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) et l'Indemnité Spéciale Municipale de fonction a été présentée au Comité Technique du Centre de gestion.
Ce dernier a validé ce projet.
Le Conseil municipal vote à l'unanimité ce règlement.

IV Délibération au sujet de principe pour la participation communale pour les petits travaux municipaux relevant de la compétence du SDEHG.
Le SDEHG propose aux communes de constituer une enveloppe financière annuelle et prévisionnelle afin d'autoriser les petits travaux relevant de la compétence de la commune.
Il est question d'inscrire la somme de 10 000 € au budget 2018 pour couvrir d'éventuels travaux sur les éclairages publics -
Après discussion, il est proposé d'inscrire la somme de 5 000 € sur le budget 2018 et non 10 000 €.
Accepté à l'unanimité -

V Questions diverses

- Recensement et terraine : 1487 habitants - 34 logements n'ont pas été recensés estimés à une soixantaine de personnes.
- Nous avons été sollicités par la Flaim Salwan pour participer à un projet en brique ce temps communal initié par un artiste québécois qui serait en résidence à Labage à l'automne.
- Le Conseil est d'accord sur le principe -
- Comités statutaires du Secrétaire : Mireille Arnould sera présente aux 8 prochains mois et en avril.
- le TAD 2018 pourrait être transformé en ligne régulière d'ici début 2019 avec éventuellement un malburement jusqu'à la ligne 7 - Linéo 7 est déjà très fréquenté : 14 000 voyageurs par jour -

TS TRAITÉS

La science est levée à 88412

clamot

MP.

g.ye

Férouz

Set

Alet

HRK